



Ce bulletin d'information remplace celui reçu portant le même numéro.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS EN SERRES

- DECREE (fenhexamide) contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans la laitue à titre d'homologation temporaire jusqu'au 31 décembre 2005.
- MILSTOP (bicarbonate de potassium) contre le blanc (« powdery mildew ») dans les cultures légumières et ornementales. Il sera disponible vers la mi-juillet chez Koppert Canada Ltée exclusivement.

DECREE 50 WDG (fenhexamide)

DECREE 50 WDG est l'unique fongicide en serre qui fait partie du groupe 17 (hydroxyanilides). Il s'insère bien dans une rotation de produits. C'est un des meilleurs « anti-*botrytis* » sur le marché actuellement.

- Il était déjà homologué contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) depuis 1999 dans plusieurs espèces ornementales et sur la tomate de serre. Il est aussi utilisé au champ dans plusieurs cultures sous le nom commercial ELEVATE.
- Il agit comme protectant et possède également une action translaminaire. Il pénètre localement dans la feuille, sans être transloqué dans le plant (systémique local). Par conséquent, il peut arrêter une infection qui commence en inhibant la germination des spores. Pour une bonne efficacité, il faut bien couvrir tout le feuillage.
- Application foliaire : 1,5 kg de produit à l'hectare (0,75 kg de matière active/ha) dans 1000 litres d'eau ou dans un volume d'eau suffisant pour bien couvrir le feuillage. Répéter 7 jours plus tard au besoin.
- Ne pas faire plus de 2 applications consécutives et utiliser la pleine dose pour éviter le développement de la résistance. Ne pas appliquer plus de 3 kg de DECREE par hectare par saison.
- Délai avant récolte : 3 jours.
- Il possède une action résiduelle de 7 à 14 jours après l'application.
- Il est compatible avec la plupart des agents de lutte biologique.

MILSTOP (bicarbonate de potassium)

MILSTOP est une formulation de BioWorks à base de bicarbonate de potassium (85 % de matière active). Il vient d'obtenir une homologation pour lutter contre le blanc (« powdery mildew ») dans les cultures légumières (tomate, concombre et poivron) et dans les cultures ornementales (*Hydrangea*, *Poinsettia*, *Gerbera*, *Phlox*, *Monarda didyma*, Cornouiller de Floride (*Cornus florida*), *Dimorphoteca aurantiaca*).

- C'est un produit de contact à faibles risques pour les utilisateurs « Low Risk Fungicide ». Il a une action préventive et curative légère et peut donc être appliqué au tout début d'une infection. Une application préventive est préférable si les conditions sont favorables au développement de la maladie. Il est très important de bien couvrir le feuillage et les tiges.
- Son action est presque immédiate : il cause la dessiccation des spores et du mycélium du champignon. Il inhibe également les enzymes impliqués dans la formation des parois cellulaires du champignon car le pH de ce produit est très élevé et c'est ce qui lui confère cette efficacité.
- Le bicarbonate de potassium (KHCO₃) ou de sodium (NaHCO₃), aussi appelé la « petite vache ») sont connus depuis fort longtemps, notamment en agriculture biologique, pour protéger des infections causées par le blanc dans la rose et dans la vigne surtout. MILSTOP est d'ailleurs un produit OMRI (Organic Materials Review Institute) aux États-Unis.
- Il est classé comme ayant une efficacité bonne à excellente dans l'article de Mme A.R. Chase de Chase Research Gardens (http://www.chaseresearchgardens.com/pdfs/pm_2.pdf) qui le compare à plusieurs autres fongicides.
- Aucune mention sur le développement de la résistance n'a été rapportée et il est peu probable en raison de son mode d'action physique.
- Aux États-Unis, on mentionne qu'il aurait également une efficacité contre la moisissure grise (*Botrytis*) et contre plusieurs autres taches foliaires telles que *Alternaria*, *Anthracoise* (<http://www.chaseresearchgardens.com/pdfs/July2004.pdf>), *Ascochyta*, *Botrytis*, *Cercospora*, *Corynespora*, *Entomosporium*, *Fusarium*, *Phomopsis*, *Ramularia*, *Septoria*.
- **Application foliaire :**
5,6 kg/ha dans 2000 litres d'eau dans les légumes et un taux variant de 2,8 à 5,6 kg/ha (2,5 à 5 lbs/acre) dans suffisamment d'eau pour bien couvrir la culture. Pour les plantes basses, 400 litres de solution à l'hectare peuvent suffire, allant jusqu'à 1000 à 2000 litres pour les plantes hautes.
- **L'application avec un pulvérisateur à bas volume (LVM)** est possible à la dose de 227 à 454 grammes pour 3,75 litres par 1000 m².
- Appliquer à intervalle de 7 jours minimum dans les légumes et de 7 à 14 jours en ornementale lorsque nécessaire.
- **Ne pas ajouter de surfactant car il en contient déjà.**
- **Ne pas acidifier l'eau** dans lequel le produit est dilué car il perdra son efficacité.
- Ne pas appliquer dans le système d'irrigation. Attention : son application au sol occasionnera une hausse du pH en raison des bicarbonates qu'il contient.
- Le délai de réentrée en serre est de 4 heures après l'application.
- Aucune DL50 ni délai avant récolte ne sont mentionnés; il est donc très sécuritaire.
- C'est un produit compatible avec la plupart des agents de lutte biologique.
- Pour en savoir davantage, consultez le site Internet de BioWorks à <http://www.bioworksinc.com/>.
- Pour le commander, contactez **Koppert Canada Limitée** :
Ligne sans frais et service en français au siège social en Ontario :
Téléphone : 1-800-567-4195 – Télécopieur : (416) 291-0902
Site Internet : <http://www.koppertonline.com/>
- ou
Thierry Chouffot, représentant technique (Québec, Maritimes)
Téléphone : (819) 693-8265 – Télécopieur : (819) 693-8266 – Cellulaire : (514) 968-9636
Courriel : chouffothierry@aol.com



Consultez les chartes de compatibilité disponibles sur les sites des compagnies suivantes :

- <http://www.koppert.nl/>
- <http://www.syngentabioline.com/>
- <http://www.biotest.be/>

Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépasseront les normes prescrites.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Texte rédigé par :

Liette Lambert, agronome, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

Révisé par :

Thierry Chouffot, Koppert Canada Limitée

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

LLETTE LAMBERT, agronome

Avertisseuse

Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Téléphone : (450) 454-2210, poste 224 - Télécopieur : (450) 454-7959

Courriel : liette.lambert@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 28 – cultures en serres – 6 juillet 2005

